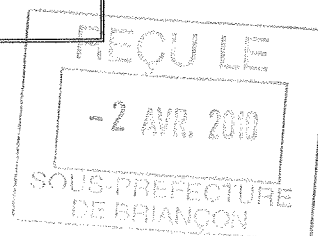




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2010



Le 30 mars 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D, puis à partir de la délibération n° 2010-039)
35 (à partir de la délibération n° 2010-023 A, puis jusqu'à la délibération n° 2010-038))

Nombre de pouvoirs : 2 (jusqu'à la délibération n° 2010-038)
3 (à partir de la délibération n° 2010-039)

Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D)
37 (à partir de la délibération n° 2010-023 A)

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Mme Renée PETELET (représentant M. Gérard FROMM) – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – M. Yvon AIGUIER (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-023 A) - M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2010-038) - M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : Mme Nicole MATHONNET

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2010-039)
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

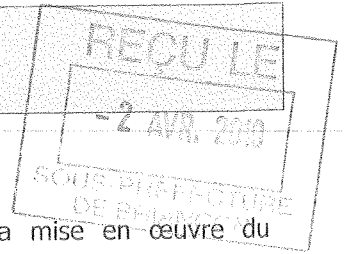
Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2010-037 DU 30 MARS 2010

Rapporteur : M. Pierre LEROY

OBJET : Implantation de panneaux photovoltaïque en toiture de la STEP du Briançonnais :
Mise en œuvre de l'installation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Considérant la délibération n°2008-067 en date du 28 novembre 2008,

Vu les contraintes techniques importantes et les risques encourus par la mise en œuvre du générateur photovoltaïque en intégration,

Considérant les résultats de la mission d'étude structure en date du 29 janvier 2010 validant l'ensemble des sections de pannes et arbalétriers en contrainte et en flèche (flèche du 1/300 en tant que support de couverture seule sur la base de 25 daN/m²) pour l'ensemble des zones concernées par l'installation du générateur photovoltaïque,

Considérant l'Arrêté ministériel et ses annexes en date du 12 janvier 2010 (paru le 14/01/2010 au JO) fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visée au 3° de l'article 2 du Décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000,

Considérant l'Arrêté d'attribution de subvention « A.G.I.R. » (CR PACA & ADEME) en date du 25 septembre 2009 pour un montant de 126.000 €,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 5 février 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 23 février 2010,

Considérant le besoin d'engager au plus tôt la consultation des entreprises pour la réalisation de cet équipement,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Décide d'assurer la mise en œuvre du générateur photovoltaïque en surimposition sur la base du descriptif détaillé du projet (DCE, hypothèse de charge à 19 daN/m²) joint à la présente et suivant le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Générateur photovoltaïque en toiture de la STEP « Pur'Alpes »	DEPENSES			RECETTES		
	Détail	Montant en Euros HT	Montant en Euros TTC	Organisme	%	Montant
Mise en œuvre, AMO & Missions annexes comprises)	574.333,20	686.902,50	ADEME	22%	126.000,00 (en € HT)	
			C.R. PACA			
			Autofinancement CCB			
TOTAL	574.333,20	686.902,50	TOTAL GENERAL	100%	686.902,50	

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (CCTP) annexé.
- Décide de lancer sur cette base une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.
- Dit que l'ensemble des dépenses en ce qui concerne la Communauté de Communes est inscrit au Budget Primitif 2010, du Budget Général de la Communauté de Communes du Briançonnais.
- Autorise le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir et tout acte afférent à la mise en œuvre du dispositif.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : - 1 AVR. 2010

Date affichage : 02 AVR. 2010